

Paris, le 14/5/09

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'AP-HP

Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Membres
du Comité Technique d'Etablissement Central
de l'AP-HP

4, rue Saint Martin
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Secrétariat : 01 40 27 45 39
Télécopie : 01 40 27 45 61
D.2009 - 3679


Objet : réponse au vœu émis par le CTEC le 10/04/2009.

LA DIRECTRICE

Lors de la séance du 10/04/2009 vous avez voté le vœu suivant : « 68 infirmières et infirmiers de l'AP HP ont réussi le concours d'entrée en formation d'IADE. La direction de l'AP-HP a décidé de ne prendre en charge que 30 personnes au titre de la promotion professionnelle. Ceci sans aucune anticipation ni information préalable: c'est inacceptable ; Le CTEC demande à ce que les 68 IDE soient pris en charge au titre de la promotion professionnelle en 2009 ».

Suite aux discussions engagées avec les partenaires sociaux sur ce sujet important dans le cadre de la politique RH de l'Institution et aux échanges avec les représentants des médecins anesthésistes, la décision a été prise, d'accepter en promotion professionnelle les 68 étudiants reçus pour la rentrée 2009.

J'attire votre attention sur le fait que cette décision ne préjuge pas du calibrage du concours et du nombre de prise en charge de promotion professionnelle pour 2010 et les années à venir. Ces points seront à définir dans le cadre des grandes lignes du projet médical du plan stratégique 2010/2014 et feront l'objet d'une concertation interne.


Monique RICHOMES